



Date de dépôt : 6 avril 2023

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de Grégoire Carasso, Léna Strasser, Boris Calame, Sylvain Thévoz, Youniss Mussa, Nicole Valiquer Grecuccio, Glenna Baillon-Lopez, Salika Wenger, Thomas Wenger, Badia Luthi, Françoise Nyffeler, Patrick Saudan pour un soutien à la presse locale et à la citoyenneté

Rapport de majorité de André Pfeffer (page 3)

Rapport de minorité de Romain de Sainte Marie (page 9)

Proposition de motion (2875-A)

pour un soutien à la presse locale et à la citoyenneté

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'article 28, alinéa 4, de la constitution genevoise, stipulant que « toute personne a droit à une information suffisante et pluraliste lui permettant de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle » ;
- les difficultés chroniques du secteur des médias en général, et de la presse locale en particulier ;
- le refus par le peuple suisse, le 13 février 2022, de la loi sur un train de mesures en faveur des médias ;
- le soutien marqué, par le canton de Genève, à cette loi soumise au vote populaire le 3 février 2022 (57%) ;
- les initiatives prises par d'autres cantons (Vaud et Fribourg notamment) en la matière ainsi que la motion M-1708 déposée au Conseil municipal de la Ville de Genève ;
- l'importance, symbolique et politique, d'encourager les jeunes citoyennes et citoyens à s'intéresser à des contenus médiatiques faisant l'objet d'un travail de vérification des sources selon des standards professionnels,

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir les communes genevoises qui favorisent, lorsque les jeunes accèdent à la citoyenneté, l'accès à un journal dont la rédaction est établie à Genève ;
- à encourager les autres communes à adopter des mesures similaires.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de André Pfeffer

Les membres de la commission de l'économie se sont réunis les 23 janvier, 13 février et 13 mars afin de procéder à l'examen de cette motion.

La commission était présidée par M^{me} Léna Strasser et le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M^{me} Alice Venuti.

Audition de M. Grégoire Carasso, auteur de la motion

M. Carasso explique que cette motion est déposée dans le sillage du refus le 13 février 2022 de la loi sur le train de mesures en faveur des médias. Plusieurs cantons romands, dont Vaud et Fribourg, ont mis en place des mesures cantonales pour soutenir les médias. La loi fédérale a été approuvée par Genève à 57%. Cette mesure vise à lier l'aide à la presse locale à la citoyenneté et engagement politique en fournissant l'accès à des abonnements aux jeunes citoyens.

Le texte dont est tirée cette motion a été déposé au Conseil municipal de la Ville de Genève. Il s'agit de la seule motion de la législature proposant un soutien aux communes qui s'engageraient pour l'accès à un journal dont la rédaction est établie à Genève. Cela encouragera d'autres communes à lancer des mesures similaires.

Réunir l'encouragement à la citoyenneté et le soutien à la presse locale permet de faire d'une pierre deux coups. Cette mesure s'inscrit dans un contexte où trouver une information sourcée est difficile, et où de nombreuses questions sur la citoyenneté se posent.

Il est nécessaire d'ouvrir un débat pour accompagner et soutenir ces mesures au niveau local.

La présidente demande un exemple de commune soutenant un accès à la presse écrite.

M. Carasso répond qu'il n'y en a pour le moment pas à sa connaissance, et insiste sur l'ancrage communal du projet.

Un commissaire S demande si l'on parle d'un abonnement papier ou numérique, et précise que les jeunes utilisent aujourd'hui principalement le numérique. Il demande si par « journal dont la rédaction est à Genève », on comprend bien Le Temps, la Tribune de Genève et Le Courrier.

M. Carasso confirme que l'on parle bien de ces trois journaux. Il répond que l'important est à l'accès à une presse sourcée, écrite ou numérique, établie à Genève. Les mesures similaires fribourgeoises ou vaudoises se sont déployées au niveau cantonal.

Un commissaire PLR déplore une forme de soutien qui n'est pas claire. Le parti socialiste veut habituellement faire payer les communes, il n'y a pas de raison pour laquelle ce soit maintenant le canton qui devrait financer par matching. Il s'agit par ailleurs d'une vision rétrograde et paternaliste de la façon dont les jeunes s'informent. Les jeunes utilisent par exemple Heidi.news qui a son siège à Genève, ou l'Agefi pour l'économie, mais encore le GHI, le 20 Minutes et le site de la RTS. Toutes ces sources d'information font concurrence à la presse écrite. Il faut se réinventer plutôt que perpétuer un modèle dépassé.

M. Carasso précise que le matching se ferait au cas par cas dans les communes, si la commission le trouve pertinent. Il entend que le point citoyeneté puisse ne pas être considéré comme nécessaire et envisage d'autres variantes substantielles.

Il répond qu'en effet financer des médias déjà gratuits serait quelque peu rétrograde. Toutefois, l'information ne devrait pas se réduire à la gratuité. On peut trouver dans les modèles à abonnement une information plus aboutie et plus diversifiée. C'est un enjeu assez important que de donner un abonnement à un jeune citoyen.

Un commissaire Ve perçoit la motion comme n'étant pas assez généreuse. La motion originelle était prévue pour tous les jeunes accédant à la citoyenneté, mais également à la nationalité. Cette motion était précédemment à la commission des finances. Qu'en est-il aujourd'hui ? De plus, seuls les jeunes majeurs bénéficieraient-ils de la motion proposée ici ? Devront-ils être forcément suisses ?

M. Carasso précise que la M-1708 est toujours à l'étude au Conseil municipal. Le terme de citoyenneté peut prêter à confusion, mais il fait surtout référence aux cérémonies souvent symboliques ayant lieu dans certaines communes. C'est un moment qui se prêterait à la proposition, et tous les jeunes seraient concernés dès lors qu'ils atteindraient 18 ans. C'est à la base un texte municipal adapté de motions prévues dans les autres cantons. Il s'agit ici surtout de prendre la température des partis et du département par cette motion, peu onéreuse et ciblée contre les fake news.

Un commissaire Ve rajoute que la mesure existe dans les écoles Moser par exemple. Alain Moser offre un grand éventail d'abonnements papier et virtuels aux élèves diplômés. Il confirme que le texte municipal inclut bien les

étrangers devenant suisses. C'est une motion donc plus généreuse que celle proposée ici.

M. Carasso répond qu'il ne pense pas que le texte soit moins généreux. Il s'agit ici d'une question d'interprétation ou d'oubli mineur.

Un commissaire Ve répète que le terme de citoyenneté n'est pas vraiment adapté. Un jeune présent depuis huit ans aurait accès au droit de vote communal sans être suisse, par exemple.

M. Carasso répond que la confusion a lieu à cause du terme de promotions citoyennes. Le seul critère serait le passage à 18 ans.

Un commissaire Ve n'est pas certain que les non-Suisses puissent être invités.

Discussion interne

Un commissaire Ve soutient qu'il faudrait auditionner l'ACG.

Un commissaire PLR pense qu'il n'est pas nécessaire d'auditionner tout le monde, que cela coûte de l'argent et que ce n'est pas le rôle de la commission.

Un commissaire S considère qu'il n'y a pas besoin d'audition. La mesure est concrète et simple. Si la motion est acceptée, alors le Conseil d'Etat devra faire un rapport, donc l'audition deviendrait inutile. Pas besoin d'aller chercher toute la presse romande en audition, car le soutien est local.

Un commissaire UDC considère qu'il n'y a ni l'envie ni le besoin pour cette motion. Les jeunes ne rêvent pas d'un abonnement à la presse. Il n'y a pas besoin d'auditions et les aides ont déjà été augmentées.

Un commissaire Ve précise que le « soutien à la presse locale » serait une conséquence d'un soutien fait aux communes. Si l'on demande aux communes de prendre en charge cette distribution, alors il n'y a aucune raison d'auditer les partenaires de la presse.

Un commissaire S constate un point de vue très pessimiste sur les jeunes de la part de l'UDC. Il y a une nécessité pour la démocratie d'avoir la garantie d'une presse indépendante contre des outils de désinformation. C'est cette même désinformation qui provoque les attaques du Capitole aux USA, ou du Congrès au Brésil. L'angle lié à la citoyenneté est pertinent : en devenant majeur, on doit être doté des meilleurs accès à l'information.

Un commissaire S rajoute qu'il est compliqué de parler à la place des jeunes, et qu'il peut être intéressant d'entendre le Conseil de la jeunesse.

Un commissaire PDC mentionne que la question de la citoyenneté a déjà été traitée de nombreuses fois. L'application des communes est cependant

nouvelle. Il soutiendrait la motion si l'ACG peut expliquer comment les communes fournissant un accès aux médias fonctionneraient. Les communes ont les moyens de mettre la mesure en place, même si c'est un transfert de charge. Il soutient l'idée d'auditionner l'ACG.

Un commissaire PLR se positionne fondamentalement contre la motion. Cela fait deux législatures qu'il est difficile de répartir les dépenses entre cantons et communes et des financements croisés ont toujours lieu. L'information doit certes être disponible, mais une commune qui possède un journal communal doit prendre sur son propre budget : cela fait partie d'un budget communal et le canton ne devrait pas soutenir ça. Le journal papier pour les jeunes n'est plus d'actualité. Heidi.news ou RTS suffisent complètement. Il n'y a pas besoin d'entrer en matière là-dessus, et la position du PLR n'a pas changé.

Un commissaire EAG est favorable à l'audition de l'ACG. Le Grand Conseil aurait tort d'évacuer la motion : l'on ne peut pas se contenter d'avoir une politique qui dépend du bon vouloir. Il s'agit d'un enjeu national et cantonal. Moins de gens lisent la presse, certes, mais c'est pour cela qu'il faut un soutien. Le bassin de lecteurs est assez restreint, donc dès que le nombre diminue, la situation devient critique. Elle joue toutefois un rôle fondamental et il y a des jeunes intéressés.

Derrière ce désintérêt de la presse se cache une vision marchande de la presse écrite, se réjouissant de l'information gardée par les groupes privés. C'est un vrai problème démocratique.

Auditions de M. François Besençon, Commission fédérale des médias, et de M. Gilbert Vonlanthen, ACG

M. Besençon commence par rappeler la situation de l'aide aux médias. Il faut admettre que le système médiatique suisse tient le coup. La diversité est bonne, et l'on observe une cohabitation des médias privés et du service public. Les groupes de presse sont plutôt rentables, mais n'investissent plus dans les contenus médiatiques. La qualité a ainsi tendance à baisser.

La commission dans son ensemble est plutôt favorable à l'intervention pour soutenir les médias. L'aide, de 1,2 milliard, sert principalement à préserver une diversité de médias. Il est donc souhaitable de les soutenir plutôt par principe de précaution.

La presse écrite a perdu 50% de ses revenus publicitaires en dix ans. Le média n'est plus l'unique interface avec l'opinion publique, donc son rôle diminue, mais reste essentiel. On ne peut également pas exclure le scénario de la suppression des médias dans leur ensemble si leur mission est remplie par

d'autres acteurs. Toutefois, la commission considère qu'ils jouent toujours un rôle crucial pour la démocratie suisse.

La proposition M 2875 ne crée pas de dissymétrie supplémentaire, sauf sur le point du siège de la rédaction à Genève. La commission préfère une organisation fédérale à cantonale. Cela évite une trop grande dépendance.

La motion pose cependant un problème d'efficacité : ces dispositifs n'ont historiquement pas fonctionné efficacement et la solution peut être mieux ciblée. Avec ce montant, il serait par exemple possible de développer une formation aux médias aux jeunes dans les écoles. La RTS le fait via des ateliers sur les *fake news*. Pour soutenir les médias en eux-mêmes, il vaut mieux soutenir la production éditoriale.

M. Vonlanthen explique que l'octroi d'un soutien financier public soulève de nombreuses questions. Les municipalités peuvent offrir plusieurs mesures telles que la souscription d'abonnements et la publication d'annonces de la mairie dans la presse écrite. Ces démarches relèvent de la plus stricte autonomie des communes et les mesures discutées dans cette motion (e.g. le bon à un abonnement) vont beaucoup plus loin. Le comité ne voit pas d'un œil favorable ces mesures qui pourraient entraver l'intégrité journalistique et a voté défavorablement contre ces dernières.

Un commissaire S demande si les communes s'engagent pour le développement de la sensibilité des jeunes aux questions démocratiques.

M. Vonlanthen répond qu'il y a par exemple des livres distribués pour synthétiser les questions liées à la démocratie.

Un commissaire Ve demande à l'auditionné confirmation que ce qui est récusé n'est pas l'aide à la presse, mais l'atteinte à l'autonomie communale.

M. Vonlanthen acquiesce.

Discussion interne

Un commissaire S déplore l'opposition de l'ACG. Cette initiative semblait inciter à la démocratie par la formation à l'actualité et permettre une aide à la presse.

Un commissaire Ve regrette le manque de défense du groupe socialiste de sa motion.

Vote

La présidente met aux voix la proposition de motion M 2875 :

Oui : 2 (2 S)

Non : 12 (1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 2 MCG, 1 EAG)

Abstentions : 1 (1 Ve)

La proposition de motion M 2875 est refusée.

Date de dépôt : 25 avril 2023

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Romain de Sainte Marie

La motion « Pour un soutien à la presse locale et à la citoyenneté » a été déposée dans le sillage du refus le 13 février 2022 de la loi fédérale sur le train de mesures en faveur des médias. Malgré le refus fédéral, le peuple genevois l'avait plébiscitée à 57%. Depuis, plusieurs cantons romands, dont Vaud et Fribourg, ont mis en place des mesures cantonales pour soutenir les médias. Cette mesure vise à lier l'aide à la presse locale et la formation à la citoyenneté en fournissant l'accès à des abonnements aux jeunes citoyens.

Réunir l'encouragement à la citoyenneté et le soutien à la presse locale permet de faire d'une pierre deux coups. Cette mesure s'inscrit dans un contexte où trouver une information sourcée est difficile, et où de nombreuses questions sur la citoyenneté se posent.

En effet, le domaine de la presse est en difficulté depuis un certain temps déjà. Aider ce secteur n'est pas un geste de protectionniste, mais bien un acte visant au maintien d'une information objective et de qualité. La presse écrite représente l'un des moyens d'information les plus qualitatifs à l'heure des *fake news* véhiculées par les réseaux sociaux. Une information vérifiée est gage d'un bon fonctionnement de la démocratie. De nombreux exemples montrent aujourd'hui les méfaits de la désinformation sur des mouvements allant à l'encontre du bon fonctionnement des institutions.

Dans le cas du présent projet, cette aide indirecte à la presse permet également d'encourager les jeunes citoyens à se renseigner et s'informer sur l'actualité. C'est également le meilleur moyen de favoriser le processus démocratique en encourageant les jeunes citoyens à se forger une idée sur des informations vérifiées et de qualité.

Finalement, le Conseil d'Etat n'a pas attendu les discussions relatives à ce projet de motion. En 2023, il a développé le projet « Mon journal » qui permet à chaque jeune citoyen de 18 ans d'être abonné à l'un des journaux genevois¹.

¹ <https://www.ge.ch/teaser/mon-journal>

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à voter cette proposition de motion afin de plébisciter l'action du Conseil d'Etat.